

# Un élan à poursuivre

Le point sur les progrès du Canada en matière de protection de la nature



Mai 2023

 **SNAP**  
SOCIÉTÉ POUR LA NATURE ET LES PARCS DU CANADA

# TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION .....	4
LES PROGRÈS AU CANADA.....	8
<b>PROGRÈS IMPORTANTS</b> .....	9
Yukon .....	9
Colombie-Britannique .....	10
Québec .....	11
Nouvelle-Écosse .....	12
<b>PROGRÈS RELATIFS</b> .....	13
Territoires du Nord-Ouest .....	13
Manitoba .....	14
Nouveau-Brunswick .....	15
Terre-Neuve-et-Labrador .....	16
<b>PROGRÈS MINIMES</b> .....	17
Alberta .....	17
Saskatchewan .....	18
Ontario .....	19
<b>RÉGIONS NON ÉVALUÉES</b> .....	20
Nunavut .....	20
Île-du-Prince-Édouard .....	21
<hr/>	
FÉDÉRAL : MILIEUX TERRESTRES.....	22
<hr/>	
FÉDÉRAL : MILIEUX MARINS .....	24

# INTRODUCTION



Photo : Gary Gulash

Les crises interreliées de la nature et du climat font partie des défis les plus importants auxquels l'humanité est confrontée à l'échelle mondiale. Il est urgent d'agir pour stopper et inverser la perte de biodiversité, qui est essentielle pour préserver la santé de notre planète et assurer notre avenir collectif. Le Canada a fait preuve de leadership en s'engageant à protéger au moins 30 % des terres et des océans d'ici à 2030, ce qui constitue un élément essentiel du nouveau Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Cet objectif ambitieux reconnaît le rôle essentiel des aires protégées dans la conservation de la biodiversité et l'atténuation des effets des changements climatiques.

**Pour atteindre l'objectif de 30 %, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux doivent collaborer avec les peuples autochtones afin de changer la donne pour la nature au Canada. À cette fin, tous les ministères doivent contribuer à cet objectif commun.**

## QU'EST-CE QU'UNE AIRE PROTÉGÉE?

Le Canada a adopté la définition d'aire protégée proposée par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). « Une aire protégée est un espace géographique clairement défini, reconnu, dédié et géré, par des moyens légaux ou autres, afin de favoriser la conservation à long terme de la nature et des services écosystémiques et des valeurs culturelles qui y sont liés ».

## QUE SONT LES AUTRES MESURES DE CONSERVATION EFFICACES PAR ZONE?

La Convention sur la diversité biologique définit les autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCEZ) comme suit : « zone géographique définie autre qu'une aire protégée, qui est régie et gérée de manière à obtenir des résultats positifs et durables à long terme pour la conservation in situ de la biodiversité, avec les services écosystémiques connexes ».

Ce rapport examine les progrès réalisés par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux au cours des deux dernières années en vue d'atteindre l'objectif de protéger au moins 30 % des terres et des océans d'ici à 2030. Pour évaluer ces progrès, nous avons non seulement examiné des aires protégées supplémentaires sur le terrain depuis notre rapport de 2021<sup>1</sup>, mais aussi les indicateurs de progrès vers cet objectif de protection de 30 % d'ici 2030. Nous avons pris en compte les trois critères suivants :



1. Progrès vers l'objectif, y compris les engagements, les processus, les politiques ou la législation pour soutenir la mise en œuvre (par exemple, de nouveaux objectifs ambitieux en matière d'aires protégées), les accords avec les partenaires pour poursuivre les études de faisabilité, etc.



2. Soutien à la conservation menée par les Autochtones, y compris les aires protégées et de conservation autochtones (APCA), par le biais d'un financement, d'une législation, d'une politique ou d'autres engagements ou mécanismes publics.



3. Considérations relatives à la qualité, notamment le fait de savoir si les aires protégées et les autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCEZ) répondent aux normes de qualité internationales et canadiennes et si des pratiques de gestion efficaces ont été mises en place.

## RÉSUMÉ

Le gouvernement fédéral a réalisé d'importants investissements dans la conservation de la nature et a pris l'initiative d'agir pour enrayer la perte de biodiversité. Les provinces et les territoires, qui détiennent le pouvoir décisionnel principal en matière foncière, ont réalisé des progrès variables, certains ayant pris des engagements ambitieux et réalisé des avancées au cours de l'année écoulée, tandis que d'autres ont fait peu ou pas de progrès.



<sup>1</sup> La partie de notre analyse basée sur la superficie est en grande partie fondée sur la mise à jour de décembre 2022 de la Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation (BDCAPC), publiée en février 2023.

Dans tout le pays, les gouvernements autochtones ont constamment démontré leur engagement à conserver leurs territoires ancestraux sur terre et en mer, en concevant des plans et des initiatives novateurs qui allient la science occidentale aux connaissances et à la sagesse traditionnelles des peuples autochtones. Cet engagement et ce leadership continuent d'être à la pointe du progrès en matière de protection de la nature et seront essentiels pour stopper et inverser la perte de biodiversité au Canada. Toutefois, les gouvernements provinciaux et territoriaux doivent absolument apporter un soutien plus complet et plus cohérent.



Photo : Erik McLean

# LES PROGRÈS AU CANADA

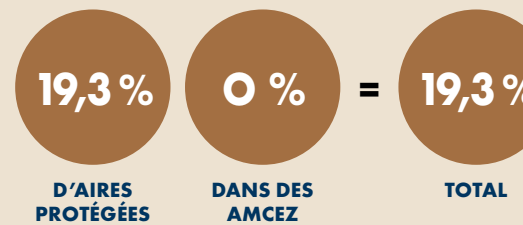
## PROGRÈS IMPORTANTS

### YUKON

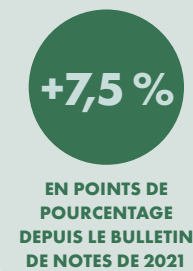


PROGRÈS  
IMPORTANTS

#### SITUATION ACTUELLE



#### ÉVOLUTION



NOTE DONNÉE DANS LE BULLETIN DE NOTES DE 2021

**B-**

Photo page opposée : Jeff Smith

**PROGRÈS** : Un nouvel accord sur la nature a été signé entre le gouvernement du Yukon et le gouvernement fédéral, qui prévoit un engagement de protéger 25 % du territoire d'ici à 2025 et 30 % d'ici à 2030, avec un financement pour la planification de la conservation menée par les Autochtones. Le territoire a pris de nombreuses mesures positives en faveur de la nature, notamment la protection de plus de 37 000 km<sup>2</sup> du bassin hydrographique de la rivière Peel en 2022. Cependant, de nombreux paysages vitaux sur le plan écologique et culturel doivent encore être protégés, et le territoire doit veiller à ce qu'ils ne soient AP érodés par une priorité excessive accordée à l'exploitation minière.

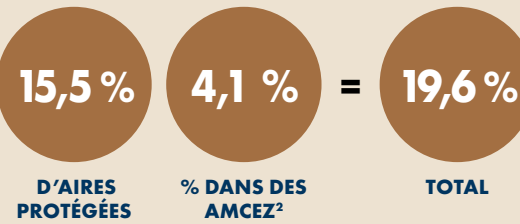
**OPPORTUNITÉS D'AVANCEMENT** : Les tourbières revêtent une immense importance écologique et culturelle au Yukon, et la protection de ces paysages riches en carbone pourrait également être l'une des plus grandes contributions du territoire aux efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques.

Photo : Malkolm Boothroyd

# COLOMBIE-BRITANNIQUE



SITUATION ACTUELLE



ÉVOLUTION



NOTE DONNÉE DANS LE BULLETIN DE NOTES DE 2021

**C**

Photo : Adam Combs

**PROGRÈS :** En décembre 2022, la Colombie-Britannique s'est engagée à protéger 30 % de son territoire d'ici à 2030, y compris les APCA. La province s'est également engagée à moderniser la planification de l'utilisation des terres, en collaboration avec les Premières Nations, et à mettre en place un mécanisme de financement de la conservation, essentiel pour faire avancer les propositions de conservation sur le terrain. La Colombie-Britannique améliorerait considérablement ses perspectives actuelles en matière de conservation en développant une voie pour soutenir et reconnaître les APCA et en veillant à ce que toutes les aires protégées et de conservation respectent les normes de protection convenues.

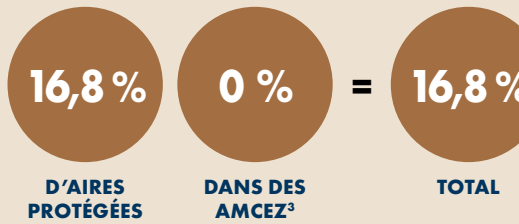
**OPPORTUNITÉS D'AVANCEMENT :** Les 40 000 km<sup>2</sup> de l'APCA Dene K'eh Kusân (qui signifie « Là pour toujours ») de la Première Nation Kaska Dena, représentent la plus grande étendue de nature sauvage intacte de la Colombie-Britannique. Elle accueille un paysage diversifié de milieux humides, de glaciers, de plaines, de sommets arides et plus encore. Cette zone abrite sept troupeaux de caribous des bois et des milliers d'oiseaux migrateurs. Elle constitue le noyau spirituel et culturel du territoire ancestral des Kaska Dena, en Colombie-Britannique.

<sup>2</sup> Les AMCEZ revendiqués par la Colombie-Britannique ne répondent pas actuellement aux normes de qualité internationales ou canadiennes.

# QUÉBEC



SITUATION ACTUELLE



ÉVOLUTION



NOTE DONNÉE DANS LE BULLETIN DE NOTES DE 2021

**A-**

Photo : Maridav

**PROGRÈS :** Le gouvernement du Québec a réitéré son engagement à protéger 30 % de la province d'ici 2030 et s'est engagé à protéger 50 % du territoire nordique dans le cadre du Plan Nord. En décembre 2022, le premier ministre a annoncé un investissement de 650 millions de dollars pour atteindre l'objectif de 30 % d'ici 2030, et notamment pour le soutien à la conservation menée par les Autochtones. En outre, dix nouvelles aires protégées couvrant plus de 300 km<sup>2</sup> ont été désignées dans le sud du Québec, ce qui est essentiel pour soutenir la connectivité écologique et l'habitat des espèces en péril. En soutenant la conservation menée par les Autochtones en milieu urbain, le Québec continue d'être un chef de file dans la protection de ses valeurs importantes sur le plan écologique et culturel.

**OPPORTUNITÉS D'AVANCEMENT :** L'initiative Plein Aire est financée par le gouvernement du Québec et coordonnée par la SNAP Québec. Avec comme objectif la création d'aires protégées ou de corridors écologiques au sud du 49e parallèle en étroite collaboration avec les acteurs locaux, cette initiative a suscité ou relancé des dizaines de projets qui amélioreront l'accès à la nature pour les Québécois et Québécoises.

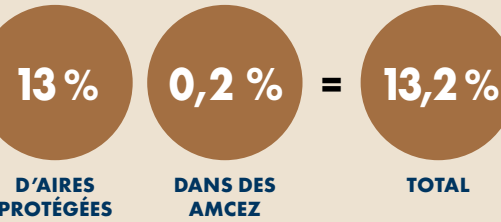
<sup>3</sup> Le Québec déclare dix AMCEZ, mais leur superficie combinée totale est inférieure à 5 km<sup>2</sup>, ce qui est trop faible pour être pris en compte dans la mesure du pourcentage.

# NOUVELLE-ÉCOSSE

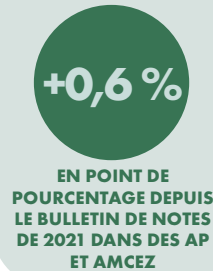


PROGRÈS  
IMPORTANTS

SITUATION ACTUELLE



ÉVOLUTION



NOTE DONNÉE DANS LE BULLETIN DE NOTES DE 2021

**B**

Photo : SNAP Nouvelle-Écosse

**PROGRÈS :** Au cours de l'année écoulée, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a créé 15 aires protégées nouvelles ou élargies, dont le parc provincial Owls Head et la zone de nature sauvage de la rivière Sackville. L'objectif provincial en matière d'aires protégées est de protéger au moins 20 % de la masse continentale de la province d'ici à 2030, y compris avec des aires protégées et de conservation autochtones. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a investi 20 millions de dollars pour accélérer la conservation des terres privées et a récemment affirmé que le parc provincial de West Mabou Beach ne serait pas déclassé en tant qu'aire protégée.

**OPPORTUNITÉS D'AVANCEMENT :** Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse doit accélérer la mise en œuvre complète du plan « Nova Scotia Our Parks and Protected Areas ». Les nouvelles aires protégées doivent être plus nombreuses et être créées à intervalles plus fréquents.

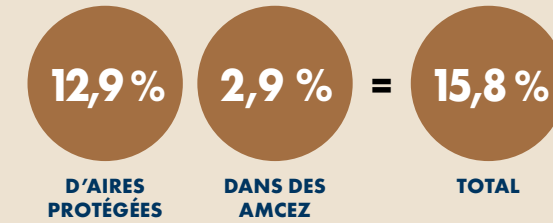
## PROGRÈS RELATIFS

# TERRITOIRES DU NORD-OUEST

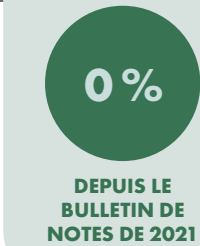


PROGRÈS  
RELATIFS

SITUATION ACTUELLE



ÉVOLUTION



NOTE DONNÉE DANS LE BULLETIN DE NOTES DE 2021

**B+**

Photo : skiserge1

**PROGRÈS :** Le financement fédéral soutient l'avancement des projets d'APCA dans les différentes régions du territoire, chaque APCA proposée se trouvant à un stade différent d'examen. Par exemple, dans la région du Dehcho, les aires candidates sont sur le point de faire l'objet d'une décision sur la façon dont chaque APCA communautaire pourrait être désignée, une grande partie de la collecte de connaissances et d'information ayant été réalisée dans le cadre de l'ancienne stratégie sur les aires protégées des T.N.O. D'autres projets en sont au début des discussions, comme dans la région de l'Akaitcho, où la Première Nation Deninu Kų́ę (DKFN) et le gouvernement métis de Fort Resolution (FRMG) envisagent la création d'une APCA dans la région du delta de la rivière des Esclaves et de la rivière Talston. Par ailleurs, des discussions sont en cours au sujet d'un fonds de financement de projets pour la permanence, qui pourrait fournir des investissements à plus long terme dans les APCA des T.N.O.

**OPPORTUNITÉS D'AVANCEMENT :** Dans les Territoires du Nord-Ouest, les zones de conservation figurant dans les plans d'utilisation des terres achevés ont été reconnues comme des AMCEZ. Ces aires disposent de mesures pour conserver leurs valeurs écologiques et culturelles et interdire les activités industrielles. Le soutien à l'achèvement des plans d'utilisation des terres dans les régions Dehcho, Akaitcho et Thę́ hq représente une opportunité d'augmenter considérablement le nombre d'AMCEZ ou d'APCA.

# MANITOBA



PROGRÈS  
RELATIFS

SITUATION ACTUELLE

11%

D'AIRES  
PROTÉGÉES

0%

DANS DES  
AMCEZ<sup>4</sup>

=

11%

TOTAL

ÉVOLUTION

0%

DEPUIS LE  
BULLETIN DE  
NOTES DE 2021

NOTE DONNÉE  
DANS LE  
BULLETIN DE  
NOTES DE 2021

C-

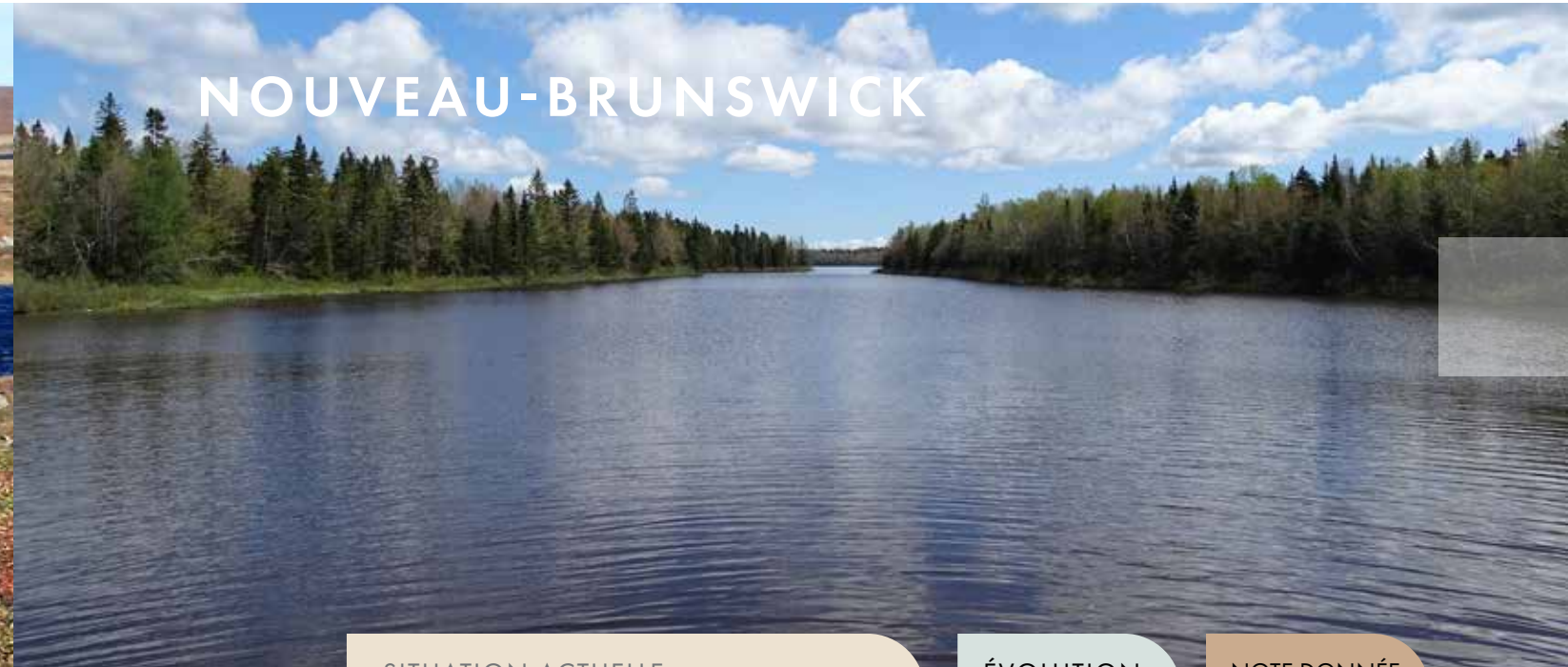
Photo : Joshua Peirlmann

**PROGRÈS :** Bien qu'il ne se soit pas encore engagé à atteindre des objectifs de conservation, le gouvernement du Manitoba a promis en décembre 2022 de faire progresser l'APCA du bassin hydrographique de la rivière Seal, d'une superficie de 50 000 km<sup>2</sup>, en collaboration avec Parcs Canada et la Seal River Watershed Alliance (qui représente les Premières Nations de la région). Le gouvernement du Manitoba a également apporté son soutien à l'initiative des aires de conservation des Nations cries de Fisher River.

**OPPORTUNITÉS D'AVANCEMENT :** Couvrant 50 000 km<sup>2</sup>, le bassin versant de la rivière Seal est l'un des plus intacts d'un point de vue écologique et parmi les puits de carbone les plus riches au monde. En décembre 2022, Parcs Canada, le gouvernement du Manitoba et quatre Premières Nations représentées par la Seal River Watershed Alliance ont annoncé qu'ils évalueront la faisabilité de créer une aire protégée autochtone dans ce bassin versant, ce qui pourrait contribuer 0,5 % vers l'atteinte de l'objectif du Canada de 30 % d'ici 2030.

<sup>4</sup> Le Manitoba signale une AMCEZ, mais sa superficie est trop petite pour être prise en compte dans les mesures en pourcentage.

# NOUVEAU-BRUNSWICK



PROGRÈS  
RELATIFS

SITUATION ACTUELLE

9,8%

D'AIRES  
PROTÉGÉES

0,1%

DANS DES  
AMCEZ

=

9,9%

TOTAL

ÉVOLUTION

+5%

DEPUIS LE BULLETIN  
DE NOTES DE 2021  
DANS DES AP ET  
AMCEZ

NOTE DONNÉE  
DANS LE  
BULLETIN DE  
NOTES DE 2021

B-

Photo : Steve Reid

**PROGRÈS :** Le Nouveau-Brunswick a presque atteint son objectif de protéger 10 % de son territoire (doublant ainsi la protection antérieure) d'ici la fin de 2022, ce qui correspond à un engagement du gouvernement. De plus, la province s'est engagée à fixer un nouvel objectif de protection basé sur la superficie d'ici 2024. Toutefois, les Premières Nations n'ont pas été suffisamment impliquées dans le processus visant à atteindre l'objectif initial, une situation qui doit être abordée dans la suite du processus.

**OPPORTUNITÉS D'AVANCEMENT :** Les zones qui fournissent de l'eau potable à Saint-Jean, Moncton, Edmundston, Dalhousie et Bathurst, actuellement désignées en vertu du Décret de designation du secteur protégé des bassins hydrographiques, pourraient voir leurs normes de protection sur les terres de la Couronne améliorées pour répondre aux critères des AMCEZ.

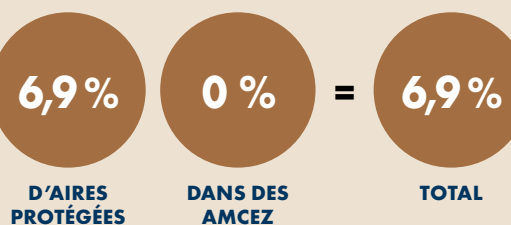


## TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

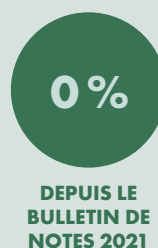


PROGRÈS  
RELATIFS

SITUATION ACTUELLE



ÉVOLUTION



NOTE DONNÉE  
DANS LE  
BULLETIN DE  
NOTES DE 2021

E

Photo : Victor Posnov

**PROGRÈS :** En avril 2022, les gouvernements du Canada et de Terre-Neuve-et-Labrador ont annoncé qu'ils allaient accélérer la création de nouvelles aires protégées dans la province en terminant notamment la création de l'aire protégée provinciale d'Eagle River avec les Premières Nations et en envisageant la création d'un nouveau parc national le long de la côte sud de Terre-Neuve. Toutefois, le gouvernement provincial n'a pas pris d'autres mesures publiques pour soutenir ces annonces. Au moment où nous publions ce rapport, aucun protocole d'accord n'a été signé entre toutes les parties intéressées pour évaluer la faisabilité d'une aire marine nationale de conservation (AMNC) des fjords de la côte sud et d'un éventuel parc national dans la région de Burgeo, ce qui est essentiel pour faire avancer ce dossier.

**OPPORTUNITÉS D'AVANCEMENT :** La création d'une AMNC cogérée dans les fjords de la côte sud et d'un parc national adjacent avec les Premières Nations locales offre à Terre-Neuve-et-Labrador une excellente occasion de faire progresser la conservation et la réconciliation avec les Premières Nations.

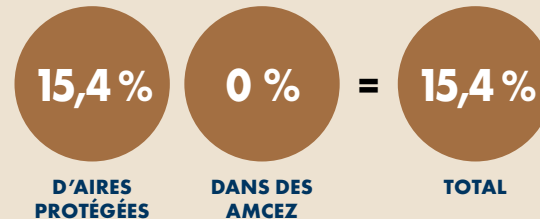
## PROGRÈS MINIMES

## ALBERTA



PROGRÈS  
MINIMES

SITUATION ACTUELLE



ÉVOLUTION



NOTE DONNÉE  
DANS LE  
BULLETIN DE  
NOTES DE 2021

E

Photo : Kecia Kerr

**PROGRÈS :** Malgré d'excellentes opportunités et un large soutien public à la conservation, le gouvernement de l'Alberta continue d'éviter de protéger sa nature abondante et n'a aucun engagement actif envers des objectifs de conservation. Soulignons une exception notable à cette absence de progrès : en février 2022, grâce à la pression continue de la Première Nation crie Mikisew et de ses partenaires, le parc provincial Kitaskino Nuwenéné Wildland de l'Alberta a été agrandi de façon à inclure près de 1 520 km<sup>2</sup> de forêt boréale nouvellement protégée, de zones humides et d'habitat essentiel pour le caribou des bois et le bison des bois en péril.

**OPPORTUNITÉS D'AVANCEMENT :** La protection de la région entourant le lac Bistcho dans le nord-ouest de l'Alberta, telle que proposée par la Première Nation Dene Tha', est une occasion exceptionnelle de protéger un habitat boréal relativement intact qui abrite plusieurs espèces en péril, dont le caribou boréal. Cette zone est extrêmement importante pour les Dene Tha', qui ont demandé à ce qu'elle soit protégée en tant qu'APCA dans le cadre du processus de planification sous-régionale pour la région de Bistcho. L'idée de créer une APCA dans la région a été unanimement soutenue par un groupe de travail multipartite qui a conseillé le gouvernement de l'Alberta. Malheureusement, ce dernier n'a pas inclus la protection, ou un plan de protection, dans le plan sous-régional de Bistcho.

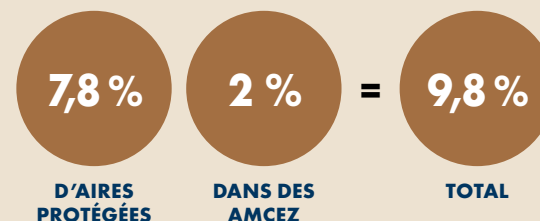
<sup>5</sup> L'expansion du parc sauvage de Kitaskino Nuwenéné n'apparaît pas comme un gain d'aires protégées parce qu'elle est compensée par la suppression dans la BDCAPC de certaines parties des aires protégées provinciales de l'Alberta, qui sont devenues des concessions de pétrole et de gaz naturel.

# SASKATCHEWAN

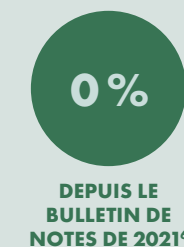


PROGRÈS MINIMES

## SITUATION ACTUELLE



## ÉVOLUTION



NOTE DONNÉE DANS LE BULLETIN DE NOTES DE 2021

D

Photo : Prairie Rising

**PROGRÈS :** Le gouvernement de la Saskatchewan continue de travailler à la réalisation de l'objectif qu'il s'est fixé il y a 30 ans de protéger 12 % de la province, dans le cadre de son engagement à soutenir les objectifs nationaux de 30 % d'ici 2030. Bien que ces efforts soient les bienvenus et que le gouvernement ait manifesté son intérêt pour la création d'APCA, des incertitudes subsistent quant aux engagements de la province à obtenir des résultats concrets en matière de conservation et à son approche incohérente des principes fondamentaux des APCA, dans lesquels les communautés autochtones doivent jouer un rôle de leadership partagé et équitable.

**OPPORTUNITÉS D'AVANCEMENT :** La Nation des Cris de Cumberland House a déclaré sa compétence environnementale et économique sur le Kitaskinaw (delta de la rivière Saskatchewan) ainsi que la protection de ce territoire. Le delta de la rivière Saskatchewan, l'un des plus grands deltas intérieurs en Amérique du Nord et l'un des plus riches du Canada sur le plan biologique, comprend un réseau de 10 000 km<sup>2</sup> de voies navigables, de milieux humides et de forêts basses, et une zone importante pour la conservation des oiseaux reconnue à l'échelle internationale.

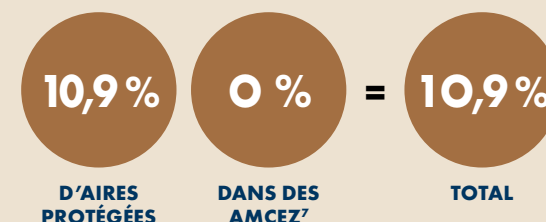
<sup>6</sup> Une partie des aires protégées de la Saskatchewan (anciens pâturages communautaires) a été reclassée en tant qu'AMCEZ, conformément aux normes de qualité canadiennes et internationales.

# ONTARIO

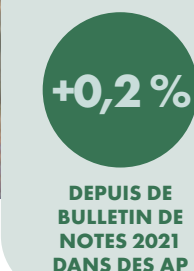


PROGRÈS MINIMES

## SITUATION ACTUELLE



## ÉVOLUTION



NOTE DONNÉE DANS LE BULLETIN DE NOTES DE 2021

E

Photo : Anna Baggio

**PROGRÈS :** Les récentes mesures prises par la province pour soutenir les initiatives locales (désignation d'une réserve de conservation d'environ 16 km<sup>2</sup> dans le comté de Prince Edward, soutien à la création du parc urbain national Ojibway à Windsor et création du premier parc urbain provincial à Uxbridge), bien que bienvenues, ne compensent pas l'impact négatif global de l'approche du gouvernement, qui privilégie le développement. Le recul des garanties et des protections environnementales se poursuit. L'irremplaçable réserve agricole de Duffins Rouge est sacrifiée au profit de logements et les habitats et les espaces verts réparateurs sont ciblés pour la construction d'autoroutes coûteuses et polluantes pour le climat. Les offices de protection de la nature sont contraints de céder des terres pour la construction de logements, et les forêts et zones humides intactes du Nord (importantes pour le bien-être des communautés, le climat, les oiseaux migrateurs, les caribous et le tourisme dans les régions éloignées) sont irrémédiablement endommagées par les opérations d'exploitation forestière et minière.

Une nouvelle interdiction d'exploitation forestière de dix ans dans le territoire traditionnel de Grassy Narrows et l'annonce par le gouvernement fédéral d'un soutien aux projets de conservation menés par les Autochtones dans les basses terres de la baie d'Hudson, y compris le littoral et les zones extracôtières (jusqu'à 800 millions de dollars ont été annoncés en décembre 2022)<sup>8</sup> sont des éléments importants qui, espérons-le, pourront être mis à profit.

**OPPORTUNITÉS D'AVANCEMENT :** Il existe de nombreuses possibilités de progrès en Ontario (voir le [Peoples' Summit](#)), notamment dans les basses terres de la baie d'Hudson et les Grands Lacs, qui contiennent 20 % des eaux intérieures de la planète. Travailler en partenariat avec les peuples autochtones pourrait conduire à de nombreux progrès, favoriser la réconciliation et améliorer le bien-être des communautés.

<sup>7</sup> L'Ontario déclare cinq AMCEZ couvrant 43 km<sup>2</sup>, une superficie trop petite pour être prise en compte dans la mesure du pourcentage.

<sup>8</sup> L'investissement de 800 millions de dollars est destiné à un total de quatre projets de financement de projets pour la permanence annoncés en décembre 2022, dans quatre juridictions.

## RÉGIONS NON ÉVALUÉES<sup>9</sup>

### NUNAVUT

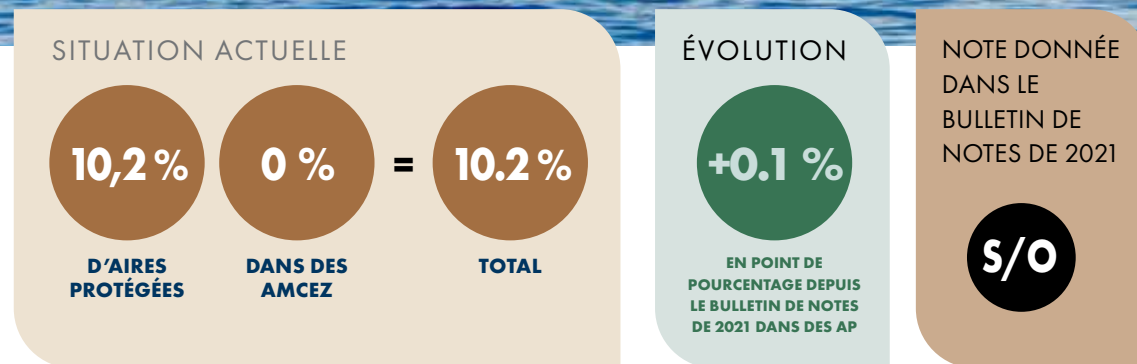
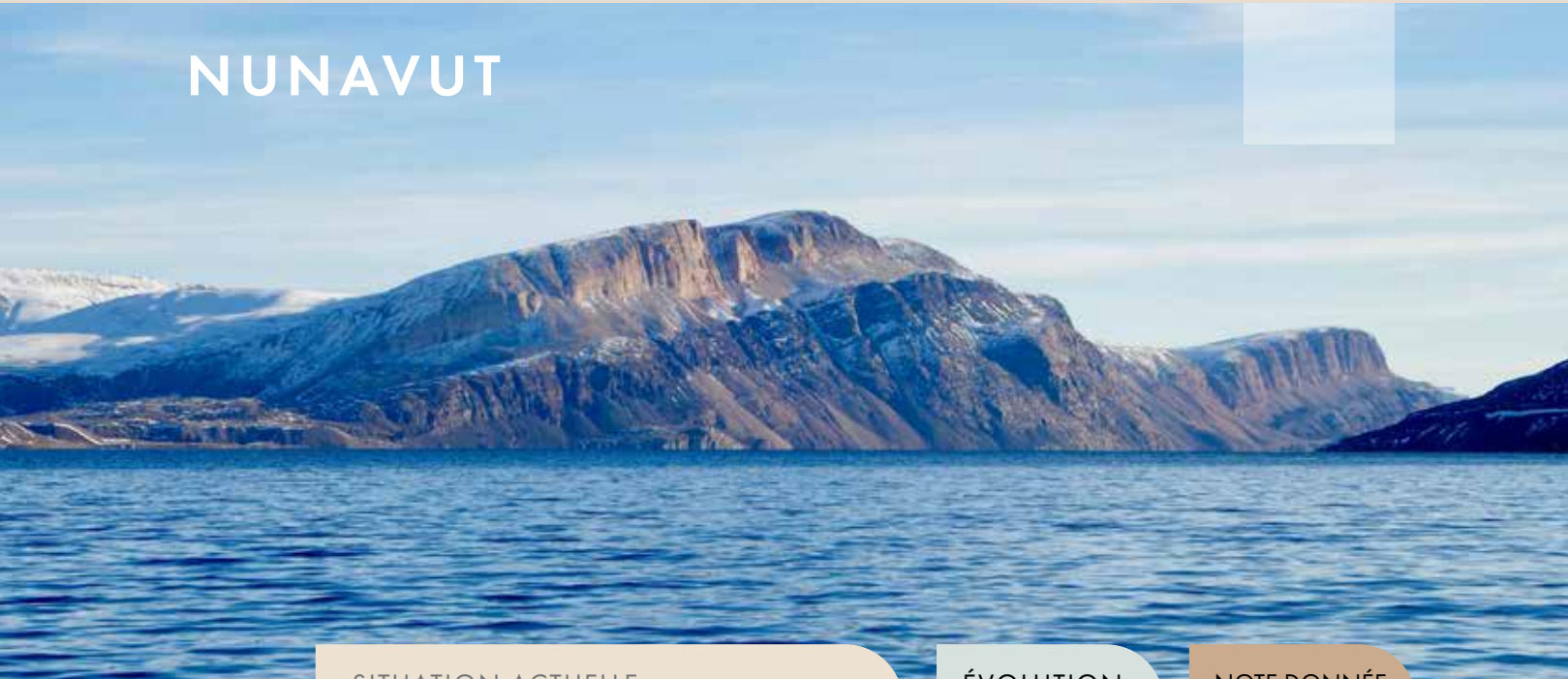


Photo : Isaac Demeester

**PROGRÈS :** Le projet de plan d'aménagement du territoire du Nunavut est la plus grande opportunité de conservation dans le territoire, et l'une des plus importantes au monde. En lien avec cette opportunité, l'annonce faite par le gouvernement fédéral en décembre 2022 d'un financement pouvant aller jusqu'à 800 millions de dollars sur sept ans dans le cadre du financement de projets pour la permanence comprend des projets de conservation menés par des Autochtones dans la région de Qikiqtani.

**OPPORTUNITÉS D'AVANCEMENT :** La finalisation de l'ébauche du plan d'aménagement du territoire du Nunavut pourrait contribuer à plus de 4 % de l'objectif du Canada de 30 % de protection. Une approche pangouvernementale et un investissement dans les priorités territoriales et des communautés autochtones contribueraient à obtenir l'approbation de ce plan et à améliorer la sécurité alimentaire, le bien-être communautaire et le développement économique.

<sup>9</sup> La SNAP Canada n'a pas de sections régionales au Nunavut et à l'Île-du-Prince-Édouard. Étant donné notre manque de présence sur le terrain, nous n'attribuons pas de score de progrès pour le Nunavut et l'Île-du-Prince-Édouard. Notre vue d'ensemble est basée sur les informations publiquement disponibles concernant les progrès récents et les opportunités de progrès en matière de protection.

## RÉGIONS NON ÉVALUÉES

### ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

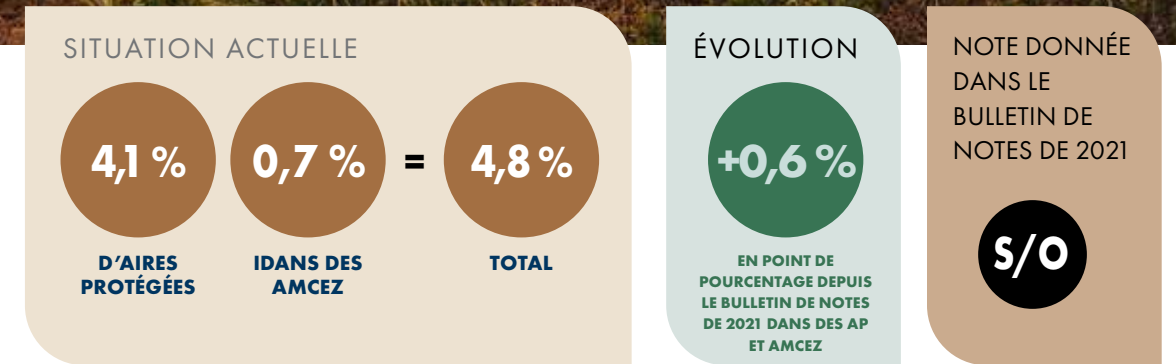
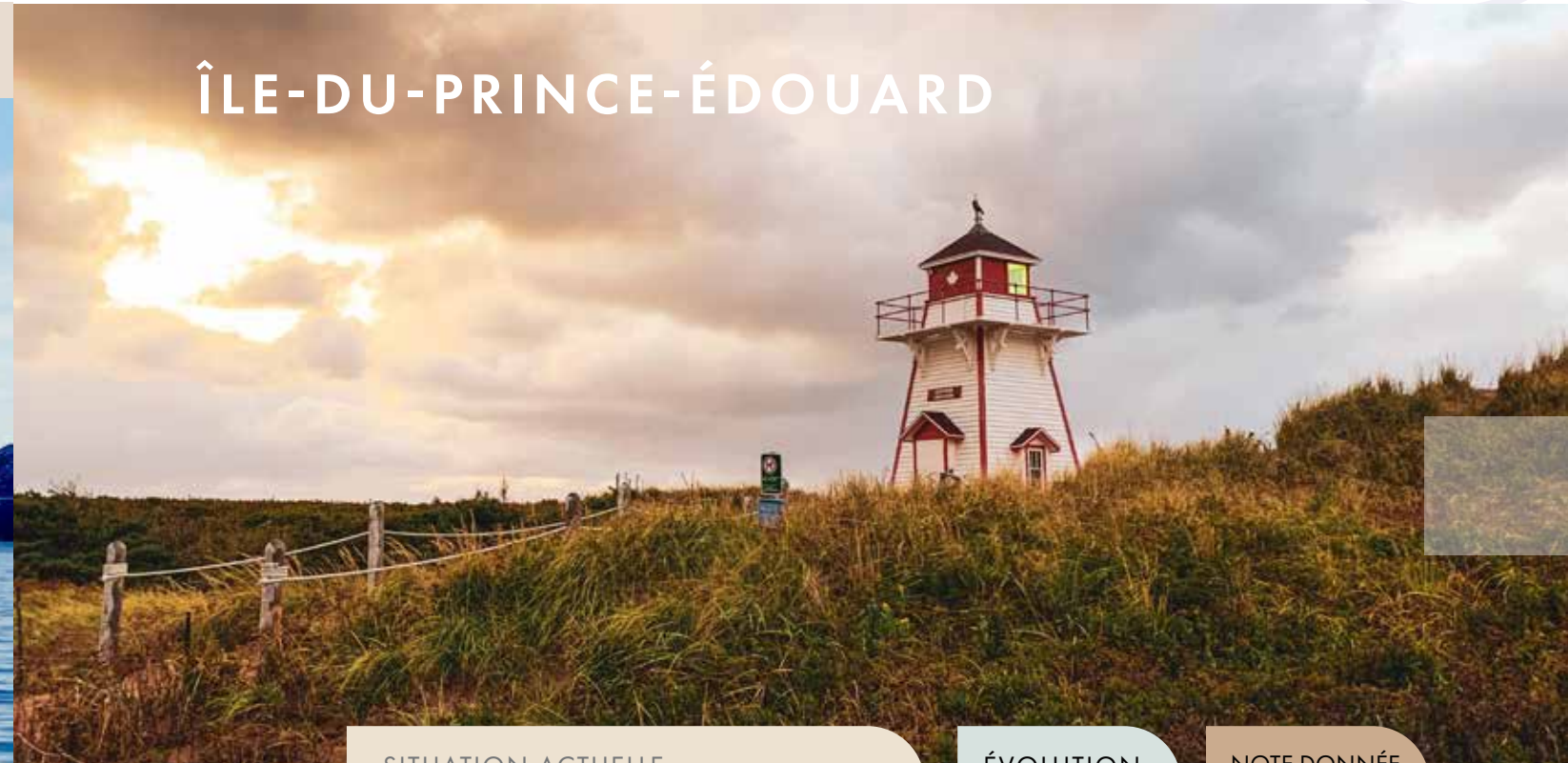


Photo : Tobias Nagele

**PROGRÈS :** Bien qu'elle possède la plus petite proportion de terres protégées de toutes les juridictions canadiennes, l'Île-du-Prince-Édouard a déclaré avoir établi en 2022 17 nouvelles aires protégées et aires protégées provisoires et 11 nouvelles AMCEZ et AMCEZ provisoires. La protection des terres privées et les organisations non gouvernementales de fiducie foncière continuent de jouer un rôle central dans l'établissement d'aires protégées sur l'île, et les initiatives menées par les Autochtones contribuent à faire avancer les choses.

**OPPORTUNITÉS D'AVANCEMENT :** Un protocole d'entente a été signé entre Parcs Canada et l'Assemblée des conseils d'Epekwitk en vue de créer une nouvelle réserve de parc national sur les collines sableuses de Hog Island, au large de la côte nord de l'Île-du-Prince-Édouard.

## SECTION FÉDÉRALE

FÉDÉRAL : MILIEUX TERRESTRES<sup>10</sup> –  
PROGRÈS IMPORTANTSPROGRÈS  
IMPORTANTS

## SITUATION ACTUELLE

5,1 %

D'AIRES  
PROTÉGÉES

0 %

DANS DES  
AMCEZ<sup>11</sup>

=

5,1 %

TOTAL

## ÉVOLUTION

0 %

AUCUN  
CHANGEMENT  
DEPUIS LE BULLETIN  
DE NOTES DE 2021NOTE DONNÉE  
DANS LE  
BULLETIN DE  
NOTES DE 2021

A-

Photo : Haley Truong

**PROGRÈS :** En décembre 2022, le gouvernement fédéral du Canada a joué un rôle de premier plan dans l'obtention d'un nouveau cadre mondial ambitieux pour la biodiversité lors de la 15e Conférence des Parties (COP15) des Nations unies sur la biodiversité qui s'est tenue à Montréal. Ce cadre comprend quatre objectifs et 23 cibles qui, s'ils sont pleinement mis en œuvre, sont conçus pour mettre un terme au déclin de la nature et s'engager sur la voie du rétablissement d'ici à 2030. Le cadre comprend également un engagement à conserver et à gérer efficacement au moins 30 % des zones terrestres, des eaux intérieures et des zones côtières et marines dans des aires protégées et des AMCEZ, en reconnaissant les droits et les territoires autochtones (objectif 3). De plus, le gouvernement fédéral s'est engagé à élaborer un plan d'action pour stopper et inverser la perte de biodiversité, et à adopter une nouvelle loi fédérale sur la responsabilité en matière de biodiversité. Au cours de la COP15 et dans son budget 2021, le gouvernement fédéral a également engagé de nouveaux fonds importants pour soutenir les initiatives de conservation dans l'ensemble du pays.

<sup>10</sup> Nous avons évalué la contribution du gouvernement fédéral à l'objectif terrestre sur la base de critères reflétant sa compétence limitée en matière de gestion des terres.

<sup>11</sup> Il y a 18 AMCEZ fédérales, d'une superficie totale de 158 km<sup>2</sup>, ce qui est trop faible pour être pris en compte dans ce pourcentage.

## OPPORTUNITÉS D'AVANCEMENT :

Mettre en œuvre les engagements fédéraux pour :



La création de 10 nouveaux parcs nationaux d'ici 2026, cogérés avec les peuples autochtones, dans le but de doubler la superficie du réseau des parcs nationaux (actuellement 3 % du territoire canadien);



La création de 15 nouveaux parcs urbains nationaux d'ici à 2030;



La création de nouvelles aires marines nationales de conservation (AMNC) dans les Grands Lacs (les aires protégées dans les eaux intérieures seront prises en compte dans les objectifs terrestres);



L'adoption d'un programme de corridors écologiques dirigé par Parcs Canada pour améliorer la connectivité écologique;



Un nouveau financement fédéral important pour soutenir les nations autochtones, les gouvernements provinciaux et territoriaux et d'autres partenaires afin de contribuer à la réalisation des objectifs.



Photo : Todd Steifle

# FÉDÉRAL : MILIEUX MARINS<sup>12</sup> – PROGRÈS RELATIFS



PROGRÈS  
RELATIFS

SITUATION ACTUELLE

8,8 %

D'AIRES  
PROTÉGÉES  
FÉDÉRALES

5,7 %

DANS DES  
AMCEZ

0,2 %

D'AUTRES AIRES  
PROTÉGÉES<sup>13</sup>

=

14,7 %

TOTAL

ÉVOLUTION

+0,8 %

EN POINT DE  
POURCENTAGE DEPUIS  
LE BULLETIN DE  
NOTES DE 2021 DANS DES  
AMCEZ

NOTE DONNÉE  
DANS LE  
BULLETIN DE  
NOTES DE 2021

B+

**PROGRÈS** : En février 2023, quelques semaines après le succès de la COP15, le Canada a accueilli le 5e Congrès international sur les aires marines protégées (IMPAC5), le plus grand rassemblement jamais organisé de professionnels des aires marines protégées. Plusieurs annonces ont été faites, notamment la voie proposée pour protéger 25 % des océans du Canada d'ici 2025, bien qu'aucun nouveau site n'ait été officiellement désigné dans le cadre de l'événement. Des progrès significatifs ont été annoncés sur deux grands sites en Colombie-Britannique, qui sont tous deux codirigés par des partenaires des Premières Nations. Lors de la COP15, le Canada avait annoncé l'octroi de 800 millions de dollars par l'intermédiaire d'un nouveau modèle de financement pour soutenir les initiatives de conservation menée par les Autochtones, et notamment la création d'aires marines protégées en Colombie-Britannique, au Nunavut et dans la baie d'Hudson/baie James. Parmi les autres annonces faites lors d'IMPAC5 figurent des orientations politiques pour la mise en œuvre de normes de protection minimales pour les aires marines protégées fédérales et la gestion des aires marines nationales de conservation, ainsi qu'un « moratoire effectif » sur l'exploitation minière en eaux profondes dans les eaux canadiennes, des mesures qui soutiendront toutes la désignation et la gestion de nouvelles aires marines protégées. Le seul nouveau site désigné depuis le Bulletin de notes de 2021 est l'AMCEZ d'Eastern Canyons.

Photo : Luc Trébolet

<sup>12</sup> Pour la composante océanique de l'objectif, nous n'avons évalué que le gouvernement fédéral, car la plupart des activités marines relèvent de la compétence fédérale, et les aires marines protégées désignées par le gouvernement fédéral sont le principal outil de conservation des écosystèmes océaniques.

<sup>13</sup> Les autres désignations comprennent les aires protégées établies par des municipalités, des organisations non gouvernementales ou des propriétaires privés.

## OPPORTUNITÉS D'AVANCEMENT :



La mise en œuvre des plans des réseaux d'aires marines protégées (AMP) de la mer du Grand Ours (C.-B.) et des Maritimes avec l'établissement de nouvelles aires protégées, et publication du plan du réseau d'AMP des plateaux de Terre-Neuve-et-Labrador;



L'achèvement d'autres zones d'intérêt de longue date, notamment la réserve d'aire marine nationale de conservation (AMNC) du sud du détroit de Géorgie en Colombie-Britannique, l'AMP Fundian Channel-Browns Bank et l'AMNC Tallurutiup Imanga (qui est actuellement prise en compte dans les objectifs de conservation marine du Canada);



Les gouvernements annoncent leur intention d'étendre les limites du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent;



Les ministères fédéraux collaborent avec les dirigeants autochtones à l'élaboration d'une politique et de lignes directrices visant à soutenir la création et la reconnaissance d'aires marines protégées et de conservation autochtones;



Création de dix nouvelles aires marines nationales de conservation, notamment dans les Grands Lacs<sup>14</sup>;



Élargissement du sentier avec des sites supplémentaires pour atteindre l'objectif de 30 % d'ici 2030 pour les océans;



Reconnaissance explicite de normes minimales de protection dans les règlements relatifs aux AMP, y compris les règlements relatifs aux AMNC actuellement en cours d'élaboration, notamment des normes claires et rigoureuses concernant l'immersion et le déversement élaborées par Transports Canada.

<sup>14</sup> Les aires protégées d'eau douce seront prises en compte dans les objectifs terrestres



Photo : Nick Martin



SOCIÉTÉ POUR LA NATURE ET LES PARCS DU CANADA

## À PROPOS DE LA SNAP CANADA

La Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP Canada) est le seul organisme de bienfaisance au Canada qui se consacre à la protection de nos terres publiques, de nos eaux intérieures et de nos océans grâce à une forte présence nationale et régionale dans tout le pays. Cœuvrant dans le respect de la souveraineté et du leadership des Nations autochtones, nous sommes déterminés à protéger la nature pour contrer la double crise de la perte accélérée de la biodiversité et des changements climatiques.

Depuis 60 ans, nous avons joué un rôle de chef de file pour assurer la protection de près d'un demi-million de kilomètres carrés de milieux naturels, une superficie plus vaste que celle du Yukon! Notre vision est la protection permanente d'au moins la moitié des terres, des eaux intérieures et des océans du Canada afin de soutenir la nature et les êtres humains aujourd'hui et pour les générations futures.

SNAP Canada, Bureau National  
600-100 rue Gloucester Ottawa,  
ON K2P 0A4  
Tél: (613) 569-7226  
TF: 1-800-333-WILD (9453)  
Fax: (613) 569-7098  
info@cpaws.org

SNAP Yukon  
506 Steele St Whitehorse, Yukon  
Y1A 2C9 (867) 393-8080  
www.cpawsyukon.org

SNAP Territoires du Nord-Ouest  
Box 1934 Yellowknife NT  
X1A 2P5  
(867) 873-9893  
www.cpawsnwt.org

SNAP Colombie-Britannique  
312 Main Street, 2nd Floor  
Vancouver, BC  
V6A 2T2  
(604) 685-7445  
www.cpawsbc.org

SNAP Alberta nord  
P.O. Box 52031 Edmonton, Alberta  
T6G 2T5 (780) 328-3780  
www.cpawsnab.org

SNAP Alberta sud  
88 Canada Olympic Park S.W.,  
Calgary, AB  
T3B 5R5  
(403) 232-6686  
www.cpaws-southernalberta.org

SNAP Saskatchewan  
220 20th Street West Saskatoon, SK  
S7M 0W9  
(306) 500-7545  
www.cpaws-sask.org

SNAP Manitoba  
3-303 Portage Avenue  
Winnipeg MB  
R3B 2B4  
(204) 949-0782  
www.cpawsmb.org

SNAP Wildlands League (Ontario)  
380-401 Richmond St. W. Toronto, ON  
M5V 3A8  
416-971-WILD (9453)  
1-866-510-WILD  
www.wildlandsleague.org

SNAP Vallée de l'Outaouais  
15, rue Taschereau, suite 240 Gatineau, QC  
J8Y 2V6  
(819) 778-3355  
www.cpaws-ov-vo.org

SNAP Québec  
4126 Saint-Denis, bureau 300 Montréal, QC  
H2W 2M5  
(514) 278-SNAP (7627)  
www.snapquebec.org

SNAP Nouvelle-Écosse  
P.O. Box 51086 Rockingham Ridge Halifax,  
NS  
B3M 4R8  
www.cpawsns.org

SNAP Nouveau-Brunswick  
180 St John St Fredericton, NB  
E3B 4A9  
(506) 452-9902  
www.cpawsnb.org  
www.cpawsnb.org

SNAP Terre-Neuve-et-Labrador  
360 Topsail Rd, Suite 103 St John's, NL  
A1E 2B6  
(709) 726-5800  
www.cpawsnl.org